

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 9 décembre 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3. du code de la défense (rectificatif).

Du 26 août 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3. du code de la défense (rectificatif).

Du 26 août 2011

NOR I O C J 1 1 2 0 8 6 5 Z

Texte modifié :

Arrêté du 4 août 2010 (JO n° 195 du 24 août 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 40/2010 ; BOEM 651.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 234 du 8 octobre 2011, texte n° 14 ; signalé au BOC 51/2011.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 septembre 2011, édition électronique, texte n° 16, à l'en-tête de colonne du tableau du « 3. Branches communes aux deux subdivisions d'arme » de l'annexe III., il convient de lire :

BRANCHES et spécialités.	PRÉSIDENCE de la commission titulaire.	PRÉSIDENCE de la commission suppléant.	MEMBRES.
-----------------------------	---	---	----------